

DELIBERATION n° 2019 - 129
approuvant les critères généraux et additionnels pour
l'admission en première et deuxième année du diplôme
national de master

Point inscrit à l'ordre du jour n° 20.00

Conseil d'administration du 12 décembre 2019

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire lors de sa séance du 19 novembre 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration **approuvent les critères généraux et additionnels pour l'admission en première et deuxième année du diplôme national de Master, conformément aux documents joints.**

Résultat du vote

Vote à	main levée					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :	26					
Nombre de voix	pour	13	contre	4	abstention(s)	9

Fait à Saint-Denis le **17 décembre 2019**

Le Président de l'Université de La Réunion

Professeur Frédéric MIRANVILLE

**Critères généraux et additionnels pour l'admission
à la première année du diplôme de Master**

Mention du diplôme de master	Critères additionnels pour l'admission aux formations
Comptabilité-contrôle - audit	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable. <p>Score IAE Message de moins de 3 ans diplôme bac+3 spécialisé en finance de type : DCG, STCF, CCA avec de bons résultats dans les matières en finance (comptabilité générale, comptabilité approfondie , diagnostic financier , fiscalité , droit, audit , etc)</p>
Économie appliquée	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable.
Droit des affaires	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable.
Droit du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable.
Droit public	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable.
Relations internationales	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ;

	<ul style="list-style-type: none"> - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable.
Gestion des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable.
Management et administration des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable. <p>FC : sous réserve de validation d'un financement</p>
Marketing, vente	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable. <p>Score IAE Message de moins de 3 ans</p>
Monnaie, banque, finance, assurance	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable.
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable. <p>Score IAE Message de moins de 3 ans</p>
Français langue étrangère	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet

	<ul style="list-style-type: none"> - personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable.
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable.
Lettres	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable.
Anthropologie	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable.
Géographie, aménagement, environnement et développement	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable.
Histoire	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable.
Sciences du langage	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable.
Information, communication	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ;

	<ul style="list-style-type: none"> - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable.
STAPS : management du sport	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable.
Biodiversité, écologie et évolution	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable. <p>PARCOURS BEST-T Les critères pris en compte pour l'admission sont les critères académiques (diplômes, relevés de notes, cursus), le projet de l'étudiant (expliqué dans la lettre de candidature), et la motivation, exprimée dans la lettre de candidature et appuyée par tout élément permettant de justifier d'une activité ou d'une implication dans le domaine de l'écologie au sens large (contrat, stage ou engagement personnel dans un laboratoire, une entreprise, une association naturaliste ou en lien avec l'environnement).</p> <p>PARCOURS BEST-ALI les critères académiques (diplômes, relevés de notes, cursus), le projet de l'étudiant (expliqué dans la lettre de candidature), et la motivation, exprimée dans la lettre de candidature et appuyée par tout élément permettant de justifier d'une activité ou d'une implication dans le domaine de l'écologie aquatique au sens large (contrat, stage ou engagement personnel dans un laboratoire, une entreprise, une association naturaliste ou en lien avec l'environnement ou la mer, un aquarium public, ect..), de compétences connexes à la formation universitaire (par exemple et de façon non exhaustive : permis bateau, diplôme d'expérimentation animale, diplômes de plongée, de voile, ou autre activité nautique, de secourisme, ect...). Ces pièces sont facultatives mais constituent des éléments essentiels à l'examen des dossiers de candidatures.</p>
Biologie-santé	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ;

	<ul style="list-style-type: none"> - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable.
Chimie et sciences du vivant	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable. <p>- Transmettre les attestation de stage(s) - Avoir acquis les notions fondamentales de chimie générale, d'atomistique et de chimie organique</p>
Energie	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable.
Génie civil	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable.
Informatique	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable.
Mathématiques	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable. - <p>La sélection s'opérera ensuite sur le niveau en mathématiques des candidats.</p>
STAPS : activité physique adaptée et santé	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ;



Le Président de l'Université de la Réunion

Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 12 DEC. 2019

	<ul style="list-style-type: none"> - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable.
Ville et environnement urbains	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable.
Risques et environnement	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable.
Sciences de la terre et des planètes, environnement	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable.

Critères généraux et additionnels pour l'admission à la deuxième année du diplôme de Master

Mention du diplôme de master	Critères additionnels pour l'admission aux formations
Droit des affaires	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable.
Droit du patrimoine parcours droit notarial	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable. <ul style="list-style-type: none"> - Qualité du dossier et excellence universitaire - Motivation - Expérience professionnelle
Droit du patrimoine parcours ingénierie juridique du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable. <ul style="list-style-type: none"> - Qualité du dossier et excellence universitaire - Motivation - Expérience professionnelle
Droit public	<ul style="list-style-type: none"> - le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel ; - le cas échéant l'admission peut être soumise à un entretien préalable.

Le Président de l'Université de la Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE

Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 12 DEC 2019